

A.D.R AMBULANCE DE RICHARDETS
Société par actions simplifiée
au capital de 7 623 euros
Siège social : 209 avenue Emile Cossonneau
93160 NOISY-LE-GRAND
345 253 041 RCS BOBIGNY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2025
relatif à la décision de poursuite d'activité malgré les pertes

DEUXIÈME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Capitaux propres

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 12 2024, les capitaux propres qui s'élèvent à -106 929 euros pour un capital de 7 623 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2027.

Certifié conforme

La Présidente
GROUPE OPNYLE.
M. Fred GERMANY

